

Compte rendu de réunion

vendredi 19 octobre

la mairie, le service enfance-jeunesse, la direction du groupe scolaire élémentaire et les représentants de parents d'élèves.

Pendant la semaine, représentants de la mairie et du service enfance ont rencontré les municipalités ayant déjà mis en place la Réforme des rythmes scolaires sur l'agglomération de Montpellier.

Sur 31 communes, 10 ont adopté la réforme et 6 ont répondu présent pour effectuer un retour au bout de ces quelques semaines de mises en place des nouveaux rythmes :

- Dans l'ensemble, entre 50 et 80% des enfants fréquentent les TAP (temps d'activités périscolaires) gérés par les communes,
- Certaines proposent un passeport sportif permettant aux enfants de pratiquer des activités par cycle sur des périodes distinctes,
- La mise en place d'activités artistiques (théâtre, cirque...) semble être sollicitée par les enfants,
- Les enfants sont parfois fatigués, et en maternelle, le taux d'absence de fréquentation le mercredi matin est significatif.

Il a ensuite été discuté de la pertinence de **mise en place des propositions des rythmes scolaires sur la commune de Cournonterral à partir de la rentrée 2014**, puisque la réforme **doit** être appliquée :

- Les personnes présentes ont évoqué le fait que chacune des deux propositions pourraient être mises en place sans difficulté,
- **La proposition 1 (finir tous les jours à 15h45 au lieu de 16h30)**
 - o est plus régulière, mais 45 min récupérées en fin de journée ne représentent pas beaucoup de temps sur la journée et donc risquent de ne pas s'avérer significatives finalement,
 - o peut, tout comme la proposition 2, donner au personnel de l'ALAE la possibilité d'acheminer les enfants sur les lieux de leurs activités périscolaires.
 - o Limite les sorties scolaires car les enseignants ne pourront plus proposer des sorties journée si l'école se termine tous les jours à 15h45,

- Soulève le problème des récréations de l'après-midi qui risquent de ne pas pouvoir être mises en place de façon efficace.
- **La proposition 2 (finir deux après-midi à 15 (le mardi et le vendredi) et deux comme d'habitude à 16h30 (le lundi et le jeudi))**
 - semble donner plus de cohérence en terme pédagogique : en effet, cela laisse encore la possibilité aux classes d'effectuer des sorties scolaires journée,
 - permet aux parents de s'organiser pour prendre une (ou deux) après -midi (mardi et/ou vendredi) pour alléger l'emploi du temps de leur enfant, s'il termine à 15h (prise de rendez-vous médicaux, devoirs, activités périscolaires...)
 - favorise le repos du week-end, pris le vendredi à 15h.
 - donne la possibilité au personnel de l'ALAE d'acheminer les enfants sur les lieux d'activités périscolaires où les parents iront directement les récupérer (piscine, foot...)
 - Permet de gérer correctement le temps scolaire quant à la mise en place de l'alternance du rythme pédagogique et des récréations.
 - Donne la possibilité au personnel de l'ALAE de gérer sur la maternelle un temps calme les jours finissant à 15h pour respecter le rythme des plus petits.

Au prochain conseil d'école (primaire), le 07 novembre, un vote devra être effectué pour décider de la mise en place de la proposition 1 ou 2. C'est la raison pour laquelle le maire sollicite l'attention de tous les parents et consulte leur avis lors du vote le lundi et mardi de la rentrée. Les urnes seront placées devant les trois sites scolaires et nécessite un émargement de la part des parents pour éviter un « bourrage » des urnes.

La décision prise à l'issue du vote lors du conseil d'école devra être renvoyée avant fin novembre à l'inspection. C'est dans un deuxième temps que les propositions d'aménagement des TAP (temps d'activités périscolaires) seront envisagées. Pour l'heure, la réflexion se porte entre le choix de l'emploi du temps (proposition 1 **OU** proposition 2) !

« Les enfants d'abord », Elise Riche.